

TIMBAL (Jean), notaire de Villemur (Villemur-sur-Tarn), minutes 1681-1682, Archives départementales de la Haute-Garonne, cote 3E 26918, f° 554, PH/JCHR/6318.

554

(...)

Coulom, Blanque Mariage

Au nom de dieu soict scachent
tous presans et advenir que ce Jourdhuy
douctziesme du mois de **may mil six cens quatre**
vingtz deux apres midy a **Villemur** et **dans la**
maison de Jean blanc vieux marchand, diocese
bas montauban et senechaucée de th(ou)l(ous)e regnant
nostre tres chrestien prince Louis quatorziesme
du nom par la grace de dieu roy de france et de
navarre par devant moy no(tai)^{re} royal soubz(sig)^{ne}
et presans les tesmoingz bas nommes ont este
en leurs personnes m(aîtr)^e **Jean coulom pra(tici)en**
habitant de villemur filz a feu autre Jean d()une

.....
part, et led(it) **Jean blanc Jeanne gallan maries**
et dalphine blanc leur filhe d()autre lesquelles
parties de leur bon gré et franche vollonte sur
le traité de mariage qua moyen(n)ant la grace de
dieu s()ac(c)omplira entre le d(it) coulom et lad(ite)
blanc ont faictz passes les pactes suivans
En premier lieu **led(it) coulom de l()advis et**
conseil de marye vaise sa mere promet de prendre
a femme et legitime espouse la d(ite) blanc et
reciproquemant Icelle blanc du vouloir et
consantemant de ses d(its) pere et mere promet de
prendre pour mary et loyal espous le dit
coulom lequel mariage sera solempnise
suivant L()ordre de la religion catholique
apostolique romaine a la premiere requi(siti)on
de l()une ou l()autre des parties les annonces
publiées cessant legitime empechemant
A faveur et contempla(ti)on duquel mariage
et pour ayder et supporter les charges d()icelluy
le d(it) blanc donne et constitue en dot et
briquiere (*lire : verquière*) +^o, la somme de quatorze cens livres
en tant moingz de()laquelle et pour le payemant
de()la somme de treictze cens livres led(it) blanc
bailhe aud(it) coulom une maison a bas et haut

estage scituée dans l()enclos dud(it) villemur
rue de castel pailhas contenant dix huit
canes conf(ron)^{te} d()un costé avec maison de Jamme
de Vic du der(ri)^{er(e)} un pattu reserve par led(it) blanc
d()autre coste ma(is)on de mathieu blanquat et du
devant lad(ite) rue, plus une piece de terre vigne
et tailhis Joignant scise dans le vignoble dud(it)

+° a sad(ite) filhe et par concequand audict coulom

555

villemur lieu d(it) **als anglas** qu()il a acquise
du s(ieu)^r Jean cailhassou bourg(e)ois, et paul
bardy sarger contenant deux hem(inées) trois razes
qui conf(ron)^{te} avec vigne de m(aîtr)^e timbal
p^{bre} (*lire : prêtre*) un chemin avec un ruisseau et avec terre
et vigne du d(it) bardy et de Jean barques plus
autre piece de terre et vigne scise dans led(it)
vignoble lieu dict **a fabairolles** contenant une
héminée ou environ qu()il a acquize de feu s(ieu)^r
Jean buisson, de plus luy bailhe a prandre et ce
f(air)e payer annuellement la rente d()un sac bled
fromant mesure de villemur a luy faicte par
Jean galaup dict galdou travailleur ha(bitant) de
villemur pour une piece de vigne qu()il luy
tient en **colloge par contrat rettenu par m(aîtr)^e**
anthoine boyé no(tai)^{re} dud(it) villemur le vingt
deuxiesme decembre mil six cens septante huict,
plus un lict composé de chelit boies noyer
coitte cuissin remplis de quatre vingtz livres plume
une couverte douctze linsuls six de brin et six
de palmette, plus, quatre douzaines serviettes fines, six napes,
, trois de fines et rois moyen(n)es, deux garnimantz
de lict un de vergame (*lire : bergame*) et un autre de red ^° un coffre
bois noyer une caisse faite de menuiserie le tout
avec leur serrure et clefz, une liete un cubat
bois de chesne coulant six barriques et huict
ruscz barriques, de plus s()oblige led(it) blanc de
faire deux robes a sa dite filhe pour le Jour
des nopces / et le lendemain/ suivant sa qualite, comme aussy a
este convenu etobligé de nourrir et entretenir les dictz futurs
espous avec leur familhe suivant leur
qualite et condition pendant cinq années qui
prandront leur commancem(en)^t le Jour des
espousailhes, durant lequel temps led(it) coulom

^° avec une bane aussy de red

.....

Jouira et fera son cabal et profit des susd(its)
biens rente et autres choses sy dessus mantionnées
comme bon luy semblere /et/ La somme de cent livres
restants a parfaire la d(ite) somme de mille quatre
cens livres ensemble les sus ditz m(e)ubles et doctalices
ledict blanc s()oblige de bailher et deslivrer aus
dictz futurs espoux a la vollonte dud(it) coulom
Et sera tenu le d(it) coulom futur espoux a mesure
qu()il resepvra quelque chose de la d(ite) constitu(ti)on de
le recognoistre comme il fait des a presant sur tous
et chacuns ses biens presans et advenir pour
estre le tout rendu et restitué a lad(ite) blanche
future espouse sy le cas y eschet suivant et
conformemant les uz et coustumes de villemur
auxquels les parties ont passes les presantz
pactes, Estant encore convenu que le d(it) blanc
sera tenu de f(air)e faire les murailles qui seront
necessaires au bas de lad(ite) ma(is)on Jusques au
premier planché, et les repara(ti)ons qu()il faudra
faire au dessus d()icelle le dict coulom sera tenu
les f(air)e faire a ses despans, auquel bas de maison
le dict blanc pourratenir sa vaiselle vinaire
et vin durant sa vie seullemant et /ce/ coniointem(en)t
avec le dict coulom, Et a mesme faveur que
dessus la dicte vaisse pour l()agreemant qu()elle
prand du dict mariage a faict rellaxe et
delaissemant aud(it) coulom feutur espoux son
filz de l()usufruit et Jouissance qu()elle avoit
de la part et portion des biens advenus aud(it)
coulom par **le testament que feu Jean coulom
son mary fist le unziesme febvrier mil six
cens septante neuf**, desquels fruitz et revenus

.....

556

Le d(it) coulom feutur espoux en
pourra faire et disposer des a presant
a ses plaisirs et volontes et comme
un chacun fait de a cause propre, et
pour l()observa(ti)on de ce dessus les dittes parties
chacune en cé que les regarde ont oblige leurs
biens qu()ont submis aux rigeurs de Justice
et l()ont Jure Presans **Jean coulom vieux**

laboureur de lairac Jean vaiss laboureur
de saint crapasy Juridiction de rabastens
oncles dud(it) futur espoux francois amat pierre
Jouve habitans de lairac, ramond blanc ha(bitant)
de la Jurid(icti)on de courbarrieu ayeul de lad(ite)
feuture espouse m(aîtr)^e gibert tournon pra(tici)en
dud(it) courbarrieu cousin de lad(ite) feuture espouse
Joseph galan cordier oncle de lad(ite) feuture
espouze m(aîtr)^e estienne darcy p^{bre} francois
molinier Isaac payes Jean et arnaud gallans
marchandz mariniers dud(it) villemur les dictz
tournon darcy molinier et payes signes avec led(it)
coulom feutur espoux les dictz blancz pere et
filhe et autres /tesmoingz/ ont dict ne scavoir et moy no(tai)^{re}
requis Coulom Tournon
Darcy p^{bre} Molinier
Payes
Timbal not(aire)